

# Archives départementales de la Haute-Savoie

VAULX - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

Dalex Anthelme, âgé de trente-un ans, né à Vaulx le deux  
 février mil huit cent soixant-sept, fils majeur de  
 vivants Dalex Joseph, tous deux cultivateurs domiciliés dans  
 la présente commune et de défunte Thérèse Agathe  
 décédée à Vaulx le treize un mars mil huit cent quatre-  
 vingt et Jacquot Anais, leurs professeurs, âgé de vingt deux  
 ans, né à Vaulx le trente juin mil huit cent quatre-vingt  
 six, fils majeur de vivants Jacquot Thichel, cultivateur  
 tous deux domiciliés dans la présente commune et de défunte  
 l'apla Françoise, décédée à Vaulx le treize octobre mil huit  
 cent six. Le futur comparant, procédant comme libre dans  
 l'exercice de ses droits et la future avec l'assistance de son  
 père témoinné en présent et expressément consentant  
 nous ont requis de procéder à la célébration de leur  
 mariage dont la publication a été faite dans la présente  
 commune, le dimanche trois des présents mois. Les futurs  
 époux étant nés et domiciliés dans la présente commune  
 leurs mémoires et étant décidés, les parties au vu des mémoires  
 pièce à l'appui de leur requête. Les futurs époux ont  
 que les personnes en présente pour autoriser le mariage,  
 interpellés par nous en vertu de la loi des dix juillet mil  
 huit cent cinquante, nous ont déclaré qu'il n'a point  
 été fait de contrat de mariage. Et aucun opposition ne nous  
 ayant été signifié, nous, officier, de l'état civil, avons  
 donné lecture aux parties des articles ci-dessus mentionnés et des  
 dispositions du Code Napoléon sur Chapitre ses dix titres  
 du mariage sur les droits et les devoirs respectifs de l'époux,  
 après que les futurs époux ont demandé au futur époux et à  
 la future épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et  
 pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément  
 et affirmativement nous avons prononcé au nom de la loi  
 que Dalex Anthelme et Jacquot Anais sont unis par le  
 mariage. Le tout a été fait publiquement et en présence de

219

Bontoux Celestin, âgé de quarante-huit ans, beau frère  
 de l'époux, Bontoux Constantin âgé de cinquante-deux ans  
 Jacques Bavin âgé de vingt-huit ans, et Bontoux  
 François âgé de vingt-cinq ans, les trois époux sans  
 parenté avec les époux et tous les quatre cultivateurs  
 domiciliés dans la présente commune. Et nous en avons  
 donné lecture aux parties et que nous avons signé avec eux.  
 Dalex Anthelme, Jacquot Anais.  
 Yacow Michel Bontoux Constantin  
 Bontoux François Jacques Bavin Bontoux de Bavin,  
 Ch. Bontoux

N 5  
 Carante Felix-Simon  
 Dujon Jules-Antoine

Felix-Simon mil huit cent huit le vingt-une mai a été élu maire de  
 l'état civil de la commune de Vaulx, arrondissement de  
 Nancy département de la Haute-Savoie ont comparu Carante Felix-  
 Simon, comptable, domicilié à Vignat, rue Bugeaud numéro quatre  
 vingt-deux-huit, âgé de vingt-deux ans, né à Vignat sixième  
 arrondissement le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-  
 vingt-sept, fils majeur de vivants Carante Paul Bontoux  
 mécanicien, et Dujon Marie-Antoinette, ménagère, deux  
 célibataires à Billery, Nethans, et Dujon Jules-Antoine, sans  
 profession, âgé de vingt-deux ans, né à Vaulx le vingt  
 huit avril mil huit cent quatre-vingt-six, fils majeur  
 de vivants Dujon François-Benoît, cultivateur et  
 l'actuelle Jeanette, ménagère, tous les trois domiciliés dans  
 la présente commune. Lesdits comparants procédant  
 avec l'assistance de leurs père et mère témoinné  
 en présent et expressément consentant nous ont requis  
 de procéder à la célébration de leur mariage dont la  
 publication a été faite à Vignat troisième arrondissement  
 le vendredi premier des présents mois et dans la présente  
 commune le dimanche trois du même mois et l'appui